

Modalités du vote militant relatif aux textes de la Convention Europe dans vos sections

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉBAT – MARDI 3 OCTOBRE

Aux militants de la Fédération PS de Haute-Saône

Cher(e)s Camarades,

A l'issue d'un long processus de concertation et d'élaboration interne ayant rassemblé les différentes sensibilités du Parti Socialiste, deux textes sont soumis aux militants qui pourraient, s'ils sont validés, constituer la base programmatique et stratégique des socialistes pour les élections européennes de juin 2024 :

- un texte programmatique, intitulé « Faire basculer l'Europe. Du néolibéralisme vers le socialisme-écologique ».

- le texte d'orientation stratégique des socialistes pour les élections européennes.

Dans le cadre de cette Convention Europe, nous vous convions à une **assemblée générale de débat à la Fédération du Parti Socialiste, mardi 3 octobre, à 18h 30, 33 rue Saint-Georges à VESOUL.**

Le vote en section sur ces textes aura lieu jeudi 5 octobre dans toutes les sections.

Amitiés socialistes, Alain BALANDIER, 1^{er} Secrétaire fédéral

2. VOTE LE 5 OCTOBRE

Aux **Secrétaires de section**

Aux **Membres du Secrétariat fédéral, pour information**

Aux **Membres du Conseil fédéral, pour information**

Objet : organisation du processus de vote militant relatif aux textes de la Convention nationale Europe

Cher(e)s Camarades,

Le Bureau National du 5 septembre a acté, à l'unanimité, de soumettre au vote des militants, **le 5 octobre prochain**, deux textes distincts :

– Le texte programmatique, intitulé « Faire basculer l'Europe. Du néolibéralisme vers le socialisme-écologique ».

[Texte programmatique à lire ici](#)

– Le texte d'orientation stratégique des socialistes pour les élections européennes.

[Texte d'orientation stratégique à lire ici](#)

A l'issue d'un long processus de concertation et d'élaboration interne ayant rassemblé les différentes sensibilités du Parti Socialiste, il appartient désormais aux militants de trancher pour savoir si ces deux textes doivent constituer la base programmatique et stratégique des socialistes

pour les élections européennes de juin 2024.

Comme le prévoit la circulaire d'organisation de ce vote, je vous propose d'organiser **mardi 3 octobre 2023** une assemblée générale de débat pour notre Fédération.

Le vote en section sur les textes aura lieu jeudi 5 octobre dans toutes les sections.

Pourront voter pour la Convention nationale « Europe », conformément à nos statuts, les militant(e)s :

– ayant adhéré au plus tard le 05 avril 2023.

– à jour de leurs cotisations d'adhérent·e et d'élu·e, **étant entendu qu'il est possible de se mettre à jour le jour du vote.**

L'ensemble des opérations d'établissement des listes d'émargement s'effectue sous le contrôle du Bureau national des adhésions.

Les listes électorales validées par le Bureau national des adhésions seront transmises aux fédérations entre le 21 et le 26 septembre. Je vous les adresserai dès réception.

Les lieux de vote doivent être les lieux habituels des réunions de section.

Un Conseil fédéral se réunira samedi 7 octobre pour procéder au récolement du vote militant du 5 octobre et désigner les Délégués à la Convention nationale Europe qui se tiendra le samedi 14 octobre.

Je vous remercie de noter ces différentes échéances dans vos agendas et de procéder au mieux à l'organisation de ce scrutin.

Me tenant à disposition pour toute information complémentaire,

Amitiés socialistes,

Alain BALANDIER, 1^{er} Secrétaire fédéral